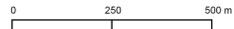




COMMUNE DE PARDIES

PLAN LOCAL D'URBANISME

Echelle : 1/2500



REGLEMENT GRAPHIQUE 4.2

Arrêt du Plan Local d'Urbanisme le  
Dossier n°



**Légende**

- Ua : Zone urbaine du bourg
- Uai : Zone urbaine du bourg soumise au PPRi
- Ub : Zone d'extensions pavillonnaires
- Ubi : Zone d'extensions pavillonnaires soumise au PPRi
- Uei : Zone urbaine d'équipement public soumise au PPRi
- Ul : Zone urbaine de loisirs
- Uli : Zone urbaine de loisirs soumise au PPRi
- Uy : Zone urbaine à vocation d'activités industrielles
- Uy1 : Zone urbaine à vocation d'activités industrielles soumise au PPRi
- Uy2 : Zone urbaine à vocation d'activités tertiaires
- Uy2i : Zone urbaine à vocation d'activités tertiaires soumise au PPRi
- Uy3 : Zone urbaine à vocation d'activités commerciales

**Zones A Urbaniser**

- 1AU : Zone à urbaniser soumise au PPRi
- 2AU : Zone à urbaniser fermée
- 2AUi : Zone à urbaniser fermée soumise au PPRi

**Zones Agricoles**

- A : Zone agricole
- Ai : Zone agricole soumise au PPRi

**Zones Naturelles**

- N : Zone naturelle
- Ni : Zone naturelle soumise au PPRi

**Autres prescriptions**

- ★ Changement de destination autorisé

**Trames vertes et bleues**

- Reservoir de biodiversité
- Trame bleue
- Trame verte
- Haies
- Potentiels repérés au sein des zones urbaines

**Report à titre indicatif du Plan de Prévention des Risques Technologiques**

- Zone verte V1
- Zone bleu clair B1
- Zone bleu foncé B1 B2
- Zone rouge clair r
- Zone rouge foncé R

Le droit de préemption urbain s'applique dans toutes les zones U et AU du territoire communal.

